

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

ARRONDISSEMENT
DE LONS LE SAUNIER

E X T R A I T
du registre des délibérations

Commune de COLONNE

Séance du 31 mars 2026

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 039-213901598-20260331-2026_17REC-DE



Délibération n°16

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars à 20 heures 00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Charles VALLET, Maire.

Etaient présents : VALLET Charles, CAPRON Anaïs, BOISSON Claude, APPOINTAIRE Rémy, ROY Colleen, CROTET Camille, THERAULAZ Jean-Michel, POULET Amélie, BONNOT Sandra, Eric DHIVERS, Antoine PONCE.

Etaient excusés :

Madame Amélie POULET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Indemnité du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de fixer comme suit les indemnités du Maire et des adjoints à partir du 31 mars 2026 :

- ✓ **Indemnité du Maire :** indemnité totale soit 19.7% de l'indice 1027 pour les communes de moins de 500 habitants
- ✓ **Indemnités des adjoints :**
 - 1^{er} adjoint : 10.89% de l'indice 1027,
 - 2^{ème} adjoint : 5.63% de l'indice 1027,
 - 3^{ème} adjoint : 5.63% de l'indice 1027.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire
Charles VALLET



La Secrétaire de séance
Amélie POULET

Certifié exécutoire le 31.03.2026

